



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 16/24 : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ABORDS DE L'ABBAYE – LOT N°3 : ÉCLAIRAGES PUBLICS ET CONTRÔLE D'ACCES – SIGNATURE DU MARCHÉ 2023-07

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- La commune de la Roque d'Anthéron a pour projet l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane. Il est nécessaire de faire appel à des entreprises pour procéder aux différents travaux.

APPROUVE l'attribution du marché relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane – lot n°3 Éclairages publics et contrôle d'accès, à la société LUMILEC représentée par Monsieur Thierry NURY, en qualité de Gérant dont le siège est situé 173- 185 rue des Peupliers – ZA Les Fournilliers – 13220 CHÂTEAUNEUF – LES - MARTIGUES

DIT que la commune règlera, la somme de 33 785 € HT soit un montant TTC de 40 542 €

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 13 mars 2024

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le